



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réserve
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du tribunal
de commerce de LIEGE, division DINANT

le 24 juillet 2014
Greffier
Le greffier

V. FOURNAUX
Greffier

N° d'entreprise : 419.599.333

Dénomination

(en entier) : **FRATERNITE DE TIBERIADE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **20 Bois du Charnet 5580 LAVAUX SAINTE ANNE**

Objet de l'acte :

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2014, il résulte que l'assemblée a décidé :

1. d'appeler à la fonction d'administrateur pour une durée de 5 ans :
Mr Yvan DEMEURE
domicilié à la rue du Charnet 20, 5580 Lavaux-Sainte-Anne, siège social de l'association.
2. et de renouveler le mandat au Conseil d'administration de
Mr Emmanuel della Faille de Leverghem, religieux.
Mr Marc PIRET GERARD
Mr Gonzague DELEBECQUE
domiciliés à la rue du Charnet 20, 5580 Lavaux-Sainte-Anne, siège social de l'association.
Mr Olivier BAUDELET domicilié 57 rue Baronne Lemonnier 5580 Lavaux- Sainte- Anne.

Le conseil a décidé d'appeler aux fonctions de :

Président : Mr Emmanuel della FAILLE, prénommé.
Administrateur-délégué : Mr Marc PIRET, prénommé.
Trésorier : Mr Olivier BAUDELET, prénommé.
Secrétaire : Mr Gonzague DELEBECQUE
Vice président : Mr Yvan DEMEURE

- 3 de modifier l'article 22 des statuts.

Nouvelle formulation : « il doit être tenue au moins une assemblée générale ordinaire avant le 30 juin de chaque année »

Baudet Olivier.
Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature